

Nantes, le 10 mars 2020

## COVID-19 : L'Etat et la Région coordonnent leurs actions pour accompagner les entreprises du territoire

Claude d'Harcourt Christelle Morançais ont réuni aujourd'hui les acteurs économiques de la Région (chambres consulaires, fédérations professionnelles, syndicats patronaux et représentants des branches les plus impactées : automobile, aéronautique, électronique) pour évoquer les conséquences du coronavirus sur l'activité. Objectif : être à l'écoute des professionnels et présenter les premiers dispositifs de soutien.

« Face à une crise sanitaire inédite, il est essentiel pour la Région et l'Etat d'agir très tôt et au plus près des remontées de terrain. Il est indispensable d'anticiper les conséquences d'une épidémie dont l'impact sur l'économie reste encore incertain mais pourrait se révéler extrêmement grave. Notre objectif est clair : aucune entreprise ligérienne ne doit faire faillite en raison du coronavirus », a déclaré Christelle Morançais, en ouverture de la réunion qui se tenait à l'Hôtel de Région.

Pour Claude d'Harcourt, préfet des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, « Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour apporter des réponses concrètes aux salariés et aux employeurs et les accompagner dans les semaines à venir. Tout sera mis en œuvre pour maintenir le tissu économique, éviter les défaillances de PME et préserver l'emploi ». Au-delà de la [foire aux questions élaborée par le ministère du travail, qui est en ligne](#), la Direccte a, également, mis en place une cellule d'écoute spécifique, pour informer les salariés et les employeurs au 02.53.46.79.69 et une adresse électronique [pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr](mailto:pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr).

L'Etat a en parallèle activé une série de mesures de soutien aux entreprises :

- la prise en compte de la baisse d'activité par le mécanisme de l'activité partielle ;
- le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
- le cas échéant, un plan d'étalement de créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
- l'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- l'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs ;

L'Etat et la Région ont, dans le même temps, choisi de coordonner leurs actions. Une « Task Force » est créée : elle sera composée d'un comité de suivi regroupant l'ensemble des acteurs économiques et d'un comité technique réunissant la BPI, la Banque de France et Business France, et destiné à intervenir rapidement pour soutenir les entreprises en difficulté.

Aux côtés de l'Etat, qui déploiera les mesures citées précédemment, la Région va agir sur ses propres dispositifs de soutien – les subventions, prêts ou garanties qu'elle consent aux entreprises –, qu'elle abondera budgétairement en fonction de l'évolution de la situation et des besoins exprimés par les entreprises.

Par ailleurs, afin de répondre le plus efficacement possible aux sollicitations des acteurs économiques, la Région ouvrira à partir de demain un Numéro Vert (0 800 100 200), une adresse mail : [actioneco-coronavirus@paysdelaloire.fr](mailto:actioneco-coronavirus@paysdelaloire.fr), et un espace d'informations sur le site internet de la Région.

Enfin, la Région s'engage à **ne pas appliquer de pénalités en cas de retard d'exécution des marchés publics, et à payer les prestations de transport scolaire, y compris si le service venait à ne pas être réalisé.**

#### **CONTACTS PRESSE**

**Gwenola Cariou Huet** : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

**Aurélie Madelin** 02 40 41 20 91 / 92 - [pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)